

# À Sorgues, les barrières anti-intrusion retirées pour apaiser le centre-ville



**Les barrières anti-intrusion qui encadraient le marché hebdomadaire et les événements du centre-ville de [Sorgues](#) ont été temporairement retirées. Cette décision fait suite à des dysfonctionnements persistants et à des nuisances sonores jugées insupportables par les riverains. L'[agglomération](#) engage une procédure contre le fabricant et promet une solution durable conciliant sécurité et qualité de vie.**

Depuis quelques jours, le paysage familier du centre-ville de Sorgues a changé : les barrières anti-intrusion, jusqu'ici systématiquement déployées lors du marché hebdomadaire et d'autres manifestations publiques, ont disparu des rues. Cette mesure, annoncée par l'Agglomération Les Sorgues du Comtat, n'est pas anodine : elle traduit un arbitrage délicat entre exigences de sécurité et respect du quotidien des habitants.

### **Une protection renforcée aux effets indésirables**

Installé dans le cadre d'un dispositif de protection renforcée censé sécuriser les lieux publics face aux risques d'intrusion de véhicules, le matériel n'a jamais pleinement donné satisfaction depuis sa mise en place, selon les responsables communautaires. Les barrières, bien qu'innovantes, se sont révélées particulièrement bruyantes lorsqu'elles étaient franchies par des véhicules, au point de générer des nuisances sonores dénoncées par les riverains.



Copyright Ville de Sorgues

### **Le bruit, un enjeu majeur de qualité de vie**

La question du bruit n'est pas anecdotique : dans les zones urbaines, les niveaux sonores élevés ont des effets avérés sur la qualité de vie : troubles du sommeil, stress, gêne quotidienne, notamment lorsqu'ils sont récurrents ou perçus comme inutiles.

### **Une procédure engagée contre le fabricant**

Face à un problème qui n'a pas été résolu malgré plusieurs interventions techniques de l'entreprise fabricante depuis l'été dernier, l'Agglomération a décidé de mettre fin temporairement à l'installation du dispositif. Une procédure contentieuse a été engagée contre le fabricant : les barrières doivent être prises en charge dans ses ateliers pour réparation, sans frais pour la collectivité.

Mireille Hurlin